

UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ AUX VACANCES ET AUX LOISIRS

LE CHÈQUE-VACANCES

Accessible aux salariés de toutes les entreprises, grandes comme petites, dans le secteur privé comme public, le Chèque-Vacances est un outil fondamentale social dans l'entreprise.

Distribué sous conditions sociales, avec une contribution des hauts salaires plus forte que celle des bas salaires, il permet à plus de 3,8 millions de salariés (plus de 9 millions de bénéficiaires avec leur famille) non seulement de partir en vacances, mais aussi d'avoir accès à moindre coût à des activités culturelles, sportives et de loisirs toute l'année.

170 000 professionnels du tourisme et des loisirs en France acceptent le Chèque-Vacances en paiement des différentes prestations de services liées au tourisme et aux loisirs : hébergement, restauration, séjours et transports, culture et découverte, loisirs et détente...



LE CHÈQUE-VACANCES LARGEMENT ACCESSIBLE AUX PETITES ENTREPRISES

Afin de réduire les inégalités entre les salariés des petites entreprises de moins de 50 salariés, la loi de juillet 2009 rend le Chèque-Vacances accessible aux 5,8 millions de salariés des petites entreprises à travers leur employeur. L'ANCV s'appuie sur un réseau d'apporteurs d'affaires et de prescripteurs pour diffuser le Chèque-Vacances auprès des petites entreprises.

L'ANCV compte plus de 26 100 clients actifs. 60 % d'entre eux sont des comités d'entreprise et assimilés (comités des œuvres sociales et comités d'action sociale des collectivités territoriales). Pour soutenir leur politique sociale, l'ANCV encourage la mise en place de l'épargne salariale.

LE COUPON SPORT ANCV

Conçu avec la même volonté sociale que le Chèque-Vacances, le Coupon Sport ANCV vise à favoriser l'accès à la pratique sportive.

Accepté par 30 000 associations, clubs ou centres sportifs conventionnés, il permet de régler les adhésions, licences, cours et stages de sport. Il se présente sous la forme d'une coupure de 10 euros, nominative et sécurisée. En 2012, il a bénéficié à plus de 250 000 personnes.



LE CHÈQUE-VACANCES SUR SMARTPHONE ET INTERNET

- www.ancv.com, « le Guide des vacances, des Loisirs et du Sport » qui recense tous les professionnels du tourisme et des loisirs.
- www.cheque-vacances.mobi sur le téléphone portable pour géolocaliser facilement tous les points d'acceptation du Chèque-Vacances.



Établissement à caractère public, industriel et commercial - 326 817 442, RCS Pontoise - N° TVA intracommunautaire FR 06 326 817 442 - Plaque professionnelle - Octobre 2013 - Crédit photos : Getty images, Corbis |

LES CHIFFRES 2012

Les 222 collaborateurs du siège et des directions régionales de l'ANCV sont plus que jamais engagés dans une dynamique au service de la politique sociale du tourisme.

LE CHÈQUE-VACANCES

3,8 millions de bénéficiaires de Chèques-Vacances soit 9,4 millions avec leur famille.

1,4 milliard d'euros de volume d'émission et 123 millions de titres émis.

170 000 professionnels du tourisme et des loisirs partenaires.

LE COUPON SPORT ANCV

12,5 millions d'euros de volume d'émission.

250 000 bénéficiaires

30 000 clubs et associations

L'ACTION SOCIALE

210 000 bénéficiaires des programmes d'action sociale.

23 millions d'euros de crédits d'intervention pour les aides à la personne et le soutien au patrimoine du tourisme social.

3 500 partenaires

en matière d'action sociale, directs et indirects, répartis sur l'ensemble du territoire : collectivités territoriales, associations nationales et locales, associations de retraités, opérateurs touristiques.

1 million de journées vacances soutenues par l'ANCV.

L'ANCV un acteur majeur du tourisme social



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances
Siège social : 36, boulevard Henri-Bergson - 95201 Sarcelles Cedex
www.ancv.com N° Indigo 0 825 844 344 0,15 € TTC/min



Parce que les vacances, c'est essentiel.



L'ANCV EN ACTION

NOTRE MISSION

Établissement public reconnu, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) accomplit depuis trente ans une mission unique : **favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre**. L'Agence exerce une double activité pour remplir sa mission : la diffusion du Chèque-Vacances auprès de tous les salariés et une action de solidarité en faveur des publics éloignés des vacances et des équipements touristiques à vocation sociale. Elle soutient et apporte son expertise dans l'aide au départ en vacances à ses nombreux partenaires (associations, organismes sociaux, services de l'État, collectivités territoriales, professionnels du tourisme et des loisirs). Placé sous la double tutelle du ministère du Tourisme et du ministère de l'Économie et des Finances, l'ANCV est administrée par un Conseil de 23 membres (représentants des partenaires sociaux, de l'État, des collectivités territoriales et personnelles qualifiées...). Philippe Laval est le directeur général de l'ANCV depuis le 1^{er} novembre 2011. L'Agence concourt à la mise en œuvre des politiques sociales du tourisme. Sa mission est plus que jamais d'actualité : aujourd'hui, un Français sur trois n'accède toujours pas aux vacances. Pourtant, celles-ci sont essentielles pour l'épanouissement individuel et personne ne devrait en être exclu.

NOS OBJECTIFS

- **Réduire les inégalités** dans l'accès aux vacances et aux loisirs.
- **Faciliter le départ** en vacances des personnes à faibles revenus.
- **Utiliser le temps** des vacances comme un levier d'intégration sociale.

UNE ENTREPRISE INNOVANTE...

L'ANCV et le Comité national coordination action handicap (CCAH) ont mis en place un dispositif d'aide au départ en vacances pour les usagers des Établissements de services d'aide par le travail (Esat) : une action sociale spécifique composée d'une épargne Chèque-Vacances et d'une aide au départ pour financer le surcoût lié au handicap. Les résultats sont encourageants avec plus de 6 000 bénéficiaires depuis le lancement du programme en 2009.

NOTRE MÉTIER

L'ANCV s'appuie sur deux dispositifs complémentaires :

- La commercialisation des Chèques-Vacances et des Coupons Sport ANCV auprès des organismes sociaux de toutes les entreprises et des collectivités territoriales et auprès de l'État, afin de faciliter le départ en vacances du plus grand nombre de salariés.
- Les programmes d'action sociale pour les publics fragilisés (familles monoparentales notamment, jeunes adultes, personnes en situation de handicap et personnes âgées). Ces programmes sont mis en place avec des partenaires du secteur associatif ou des collectivités locales auxquels l'Agence apporte de l'ingénierie sociale et une part importante du financement des séjours. Depuis 2010, l'établissement a relancé son soutien au patrimoine du tourisme social afin de rénover et moderniser le parc d'équipements touristiques à vocation sociale (villages de vacances, auberges de jeunesse, etc.).

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE

L'ANCV ne reçoit aucune dotation de l'État pour exercer sa mission. L'Agence consacre l'intégralité de ses excédents de gestion liés à la commercialisation du Chèque-Vacances (commissions de 1 % sur la vente, 1 % sur le remboursement et produits financiers) au financement de programmes d'action sociale, créant ainsi une solidarité de fait entre les salariés et les populations en difficulté. Ce modèle, qui a préfiguré toutes les démarches de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, fait la force de l'établissement public.

TOURNÉE VERS L'AVENIR

L'Agence est aujourd'hui engagée dans un contrat d'objectifs et de performance avec l'État (2013-2016), avec pour axes majeurs la poursuite de la croissance du Chèque-Vacances dans toutes les entreprises, la préparation de la future dématérialisation du Chèque-Vacances et le lancement d'un nouveau dispositif d'aide au départ en vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans.

LES VACANCES, UN OUTIL DE SOLIDARITÉ

L'action sociale de l'Agence se décline sous forme d'aides à la personne et aux équipements touristiques à vocation sociale. Pour l'Agence, les vacances sont un axe complémentaire d'intervention qui s'inscrit dans les politiques de cohésion sociale pour soutenir les publics les plus vulnérables. L'action sociale mise en œuvre se déploie sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de 3 500 partenaires.

LES AIDES À LA PERSONNE

Les aides à la personne pilotées par les équipes de l'ANCV regroupent trois principaux programmes : les Aides aux Projets Vacances, Bourse Solidarité Vacances et Seniors en Vacances.

► Les Aides aux Projets Vacances

Ce programme permet aux personnes en situation de fragilité sociale et économique de construire leur projet de vacances, tout en bénéficiant d'un accompagnement pour les concrétiser. Ces aides financières sont versées sous forme de Chèques-Vacances aux grands réseaux associatifs caritatifs ou socio-éducatifs nationaux, partenaires de l'ANCV. À ce jour, 59 d'entre eux⁽¹⁾ mettent en œuvre les aides aux projets vacances dans leur action sociale. Leurs réseaux d'acteurs locaux, professionnels ou bénévoles, accompagnent les bénéficiaires tout au long de l'élaboration de leurs projets vacances. Les aides à la pratique sportive sont essentiellement destinées aux personnes en situation de handicap, aux jeunes en difficulté, en partenariat avec la Fédération française handisport, la Fédération française du sport adapté (FFSA), Raid Aventure, l'UCPA, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse).

Avec les aides d'appui, l'ANCV soutient :

- des dispositifs qui concourent à la politique sociale du tourisme tel que le label Tourisme et Handicap.
- les politiques sociales de l'État.

⁽¹⁾ La liste des partenaires de l'action sociale est consultable sur www.ancv.com.



► Bourse Solidarité Vacances

Bourse Solidarité Vacances vise à faciliter le départ en vacances et l'accès aux loisirs de familles notamment monoparentales, ou des salariés aux revenus très modestes. L'ANCV recueille toute l'année auprès des professionnels du tourisme engagés des offres de séjours et de loisirs à des prix solidaires – jusqu'à 80 % de réduction – et les met à disposition des collectivités, d'associations d'animation socioculturelle, d'organismes sociaux partenaires du programme. Les séjours durent une semaine et se déroulent dans les centres de vacances, les résidences de tourisme, hôtels, campings, mobile-homes ou gîtes. La SNCF, partenaire de l'Agence pour ce programme, met à sa disposition des billets de train valables pour toutes les destinations en France à un tarif unique solidaire.

► Seniors en Vacances

Ce programme permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées et/ou sans activité professionnelle, de partir en vacances par le biais des séjours en groupe. Rompre l'isolement et créer du lien social, tels sont les objectifs de ce programme. L'ANCV propose toute l'année (sauf en juillet et en août) des séjours à un tarif unique vers 150 destinations en France (hors transport). L'Agence finance une partie du coût du séjour hors transport pour les seniors non imposables, tout comme pour l'aidant familial ou occasionnel accompagnant une personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ce programme existe aujourd'hui sous différentes déclinaisons afin de répondre aux problématiques du vieillissement de la population (séjour de répit aidants-aidés, séjour bien-vieillir...). Depuis 2007, plus de 150 000 retraités sont partis en vacances grâce au programme Seniors en Vacances.

LA CONTRIBUTION DES VACANCES AUX POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE

• L'inclusion par les vacances des personnes en situation de handicap

L'objectif est de favoriser les séjours d'intégration en milieu ordinaire, de proposer des vacances adaptées pour les personnes en grande dépendance, d'organiser des départs en famille ou encore de soutenir les aidants.

• La contribution des vacances à la prévention des effets du vieillissement et de la dépendance des personnes âgées

L'objectif est de maintenir les personnes âgées à domicile dans les meilleures conditions de santé physique, mentale et sociale, de créer des situations de rupture par les vacances, notamment pour les personnes en maison de retraite, ou encore d'offrir aux aidants familiaux des séjours de répit.

• L'insertion par les vacances des publics fragiles issus des territoires en difficulté

Les vacances permettent l'accès à un environnement différent pour les populations issues des quartiers et des zones rurales. Les vacances sont un facteur d'insertion sociale, culturelle et professionnelle pour ces populations souvent éloignées et isolées. L'objectif est de favoriser la réussite éducative, l'exercice de la citoyenneté, la prévention de la délinquance, l'emploi et la formation socioprofessionnelle grâce à la contribution des vacances.

• Les vacances, facteur d'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion

L'aide au départ en vacances constitue un support socio-éducatif positif, attrayant, vecteur d'épanouissement et de transformation sociale pour les personnes en situation d'exclusion. Les vacances jouent un rôle avéré de remobilisation, renforcent les liens sociaux et familiaux et consolident le savoir-faire et le savoir être de cette population.



LE SOUTIEN AU PATRIMOINE DU TOURISME SOCIAL

L'ANCV agit à travers deux dispositifs pour réhabiliter ou rénover les hébergements favorisant la mixité sociale pendant le temps des vacances. Un troisième dispositif, le fonds TSI (Tourisme Social Investissement) est en préparation avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour apporter les capitaux nécessaires à la rénovation des infrastructures touristiques à vocation sociale.

► Les aides aux équipements touristiques à vocation sociale

Ce programme a pour but de favoriser l'accueil de publics à revenus modestes ou en situation sociale difficile et de contribuer au brassage social de tous les publics. L'Agence soutient en priorité les projets de rénovation et de réhabilitation visant notamment l'extension des capacités de l'hébergement, la création ou la transformation d'espaces communs à l'usage des publics (par exemple, surfaces d'animation et de loisirs), l'obtention du label Tourisme et Handicap. L'ANCV accompagne les structures dont l'engagement social est avéré. Chaque année, l'ANCV finance ce programme à hauteur de 3 millions d'euros.

► Le dispositif d'assistance en ingénierie

La Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCS), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Atout France et l'ANCV se sont associés pour financer un dispositif d'assistance en ingénierie. Il vise à accompagner les acteurs concernés, notamment par la réalisation de diagnostics et d'études, en amont, immobilières, juridiques, de marketing et financières. L'assistance en ingénierie en amont est prise en charge à 70 % par le dispositif. Les 30 % restants sont à la charge des opérateurs du tourisme social.